

Demande de dispense d'assiduité aux TD - Master 1 Droit

Certains étudiants en situation particulière, ne pouvant se consacrer à temps plein à la poursuite de leurs études, peuvent demander une dispense d'assiduité aux travaux dirigés.

Procédure :

L'étudiant dépose sa demande en début d'année ou en début de semestre au bureau des Masters 1 (n°116 au 1^{er} étage)

Elle comprend :

- Le formulaire (ci-dessous) précisant les matières pour lesquelles l'étudiant demande une dispense ainsi que les semestres concernés téléchargeable à l'adresse :
<https://droit.unistra.fr/formation/diplomes-detat/master-1/examens-et-travaux-diriges/inscriptions-pedagogiques-et-travaux-diriges/>
- Une lettre explicative de sa situation
- Un justificatif* (ex. : copie du contrat de travail avec précision des horaires, si salarié)

**Pour toute raison médicale, l'étudiant est invité à se tourner vers la mission handicap.*

La demande peut être également envoyée par courriel à droit-master1@unistra.fr en joignant les pièces mentionnées ci-dessus.

Les demandes seront transmises à Monsieur MULLER, Vice-doyen en charge des Masters. Les étudiants seront tenus informés de sa décision par courriel.

Demande de dispense d'assiduité aux Travaux Dirigés
MASTER 1 DROIT – 2017/2018

M. ou Mme. :

Inscrit(e) en master 1 Droit mention :

Demande une dispense d'assiduité dans les matières suivantes : **(joindre obligatoirement un justificatif)**

1^{er} semestre :

- TD UEF 1 : (n° groupe et intitulé)
.....
- TD UEF 1 : (n° groupe et intitulé)
.....
- Langue : (n° groupe et intitulé)
.....

2^{ème} semestre :

- TD UEF 2 : (n° groupe et intitulé)
.....
- TD UEF 2 : (n° groupe et intitulé)
.....
- Langue : (n° groupe et intitulé)
.....

N° de téléphone :

Email :

A Strasbourg, le

Signature :

**RAPPEL : Les séances de travaux dirigés font l'objet d'un contrôle continu sanctionné par une note qui compte pour 50% dans la note de l'UEF.
Il appartient donc aux étudiants dispensés d'assiduité de se mettre en rapport avec le chargé des travaux dirigés, dès le début des séances, afin de déterminer avec lui les modalités d'évaluation permettant d'obtenir une note de contrôle continu.**

Décision :

Accordée :

Refusée :

Motif :

Le Doyen,
Etienne Muller
Vice-Doyen Masters de Droit